



## COMMUNE DE PEXIORA

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quatorze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pexiora s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge CAZENAIVE.

|  |      |
|--|------|
| Nombre de Conseillers Municipaux en exercice | : 15 |
| Nombre de Conseillers à la séance            | : 13 |
| Nombre de Conseillers excusés                | : 2  |
| Convocation du 8 janvier 2021                |      |

**PRÉSENTS** : Françoise RODE, Lionel GARRIGUES, Stéphanie GINÉ, Patrick ABAT, Stéphane GOSSE, Hélène SICRE, Lucien CASTEL, Stéphanie MORENO, Jamila DANOUN, Jérôme VIDAL-CHAMPETIER, Laura MOREIRA NOGUEIRA COSTA et Gilbert VARILLES.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Sandrine ROUQUET et Thomas-Alexis PEREZ.

Mme Sandrine ROUQUET donne procuration à Mme Françoise RODE.

**Mme Laura MOREIRA NOGUEIRA COSTA est nommée secrétaire.**

**2021/01 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** *(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)*

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités : Article L 1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012. Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

## **M14 – Budget Principal**

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2020 : **703 289.71€** Conformément aux textes applicables, **il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 175 822.43€ (25% X 703 289.71€.)**

- **Pour le budget Commune (M14)**, les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

| <b><u>N°</u></b><br><b><u>Opération</u></b> | <b><u>Libellé</u></b>                          | <b><u>Article</u></b> | <b><u>Montant</u></b> |
|---|--|-----------------------|-----------------------|
| 15  | Signalisation Verticale / Horizontale          | 21578                 | 5 000,00 €            |
| 20  | <u>Réhabilitation voirie et autres réseaux</u> |                       | 12 000,00 €           |
|   | Subventions d'équipements                      | 204                   | 8 000,00 €            |
|   | Matériel et outillage d'incendie               | 21568                 | 4 000,00 €            |
| 34  | <u>Achat de matériel :</u>                     |                       | 10 000,00 €           |
|   | concessions et droits similaires               | 2051                  | 4 000,00 €            |
|   | Matériel de bureau et informatique             | 2183                  | 3 000,00 €            |
|   | Autres immobilisations corporelles             | 2188                  | 3 000,00 €            |
| 43  | Eglise   | 21318                 | 5 000,00 €            |
| 44  | Ecole  | 21312                 | 10 000,00 €           |
| 45  | <u>Bâtiments communaux :</u>                   |                       | 20 000,00 €           |
|   | Hôtel de ville                                 | 21311                 | 10 000,00 €           |
|   | Autres bâtiments publics                       | 21318                 | 10 000,00 €           |
| 46  | Achat terrain / immeuble                       | 2111                  | 5 000,00 €            |
| 62  | Ateliers municipaux                            | 21318                 | 10 000,00 €           |
| 57  | Extension Réseaux Elect / Face Création        | 21534                 | 20 000,00 €           |
| 65  | Voie et Voirie Communale                       | 2151                  | 20 000,00 €           |
| 69  | Stade  | 2188                  | 2 000,00 €            |
| 77  | Eclairage Public                               | 21534                 | 3 000,00 €            |
| 79  | Foyer - Toiture chauffage isolation thermique  | 21318                 | 48 000,00 €           |
| 80  | Plan Local d'Urbanisme                         | 202                   | 5 800,00 €            |
| <b>TOTAL :</b>                              |  |                       | <b>175 800,00 €</b>   |

### **Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour : 14 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

**2021/02 : SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION DES ACTIVITES PARASCOLAIRES**  
**- Exercice 2021**

La COMMUNE de PEXIORA s'engage à soutenir financièrement l'objectif d'intérêt général de l'association dénommée Activités Parascolaires pour assurer le repas des enfants de l'école de Pexiora. L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux situés à l'école.

Pour 2021, l'aide de la collectivité s'élève à la somme de 33 000 euros. Cette somme sera créditée sur le compte de l'association, selon les procédures comptables en vigueur, en versements au fur et à mesure des besoins sur justification de l'emploi des sommes.

Compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ACCORDER** à l'association des Activités Parascolaires une subvention de 33 000 euros pour l'exercice 2021. Cette dépense sera prévue à l'article 6574.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer avec l'association toutes pièces nécessaires et notamment la convention ci-annexée précisant les conditions de mise en œuvre de son activité.

Pour : 14 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

**2021/03 : CONVENTION POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'OUVRAGE DEFENSE**  
**EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) AVEC L'AGENCE TECHNIQUE**  
**DEPARTEMENTALE DE L'AUDE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) qui peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage dans divers domaines (voirie, bâtiments, ouvrages d'art, gestion et délégation de services publics...) et notamment pour des missions d'assistance de maîtrise d'ouvrage d'eau et d'assainissement. C'est pourquoi, M. le Maire propose de confier l'élaboration du schéma de défense incendie de la Commune à l'ATD11.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient pour cela de passer une convention pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) entre la commune et l'ATD11, en vue de l'élaboration du schéma DECI pour un coût prévisionnel de 3 540.00€ T.T.C.

**Le Conseil municipal où cet exposé et après en avoir délibéré :**

- **DEMANDE** à bénéficier de l'assistance technique fournie par l'ATD11 ;
- **APPROUVE** le principe de signature de la convention pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout bon de commande avec l'ATD11 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Pour : 14 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0